

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2014

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus: 11

Nombre de Conseillers en exercice: 10

Nombre de Conseillers présents: 10

Mmes Sophie DI LENARDO, Laetitia HOLTZ, Claudine ARNOLD et Hélène VERBEECK
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et
Ludovic JOSYFYSZYN

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des P.V. du 13.10.2014 et du 17.10.2014
- Donation de la parcelle 42 – Section 10
- Demande de location de la salle communale et de la salle des jeunes
- Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier
- Natura 2000
- Demande d'extension d'un étang
- Prix des produit forestiers 2015
- Subventions 2015
- Tarifs divers 2015
- Archiviste
- Prix du KW de chauffage communal
- Prix des abonnements au chauffage communal
- Règlement du columbarium et du jardin du souvenir
- Tarifs des cases dans le colombarium
- Taxe de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir

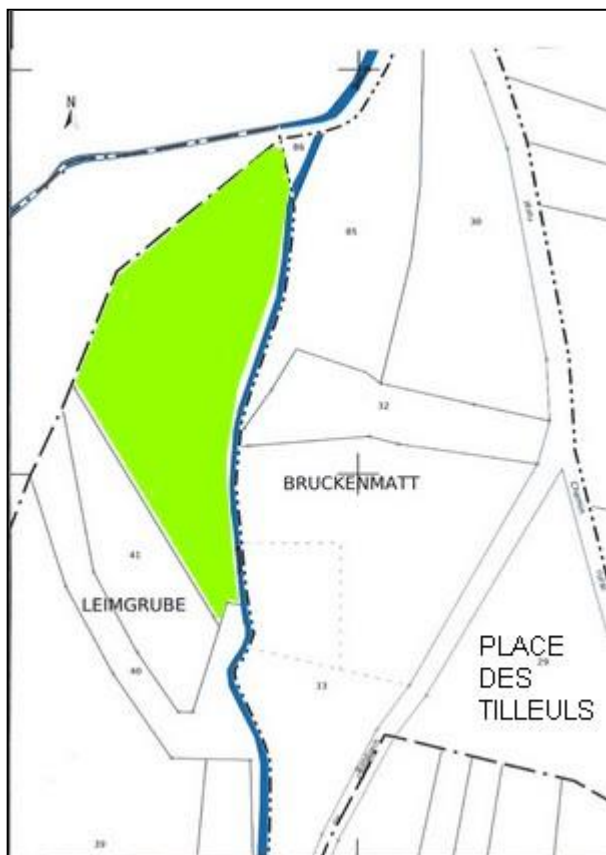
Le Conseil désigne unanimement M. Daniel ISENSCHMID en qualité de secrétaire de séance.

N° 76 - Approbation des P.V. du 13.10.2014 et du 17.10.2014

Ces procès-verbaux, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, sont approuvés à l'unanimité.

N° 77 - Donation de la parcelle 42 – Section 10

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contacté par M. Daniel THRO de Saint-Amarin propriétaire de la parcelle forestière cadastrée Section n°10 - Parcelle 42- à Mollau, d'une superficie de 49.75 ares.



Il propose d'offrir cette parcelle à la Commune de Mollau.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

ACCEPTE unanimement le don de ce terrain,

ACCEPTE de prendre en charge les frais notariaux relatifs à cet acte de donation,

DESIGNE l'Etude de Maître KEMPKE pour l'établissement de cet acte,

AUTORISE le Maire à signer ce document.

N° 78 - Demande de location de la salle communale et de la salle des jeunes

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Nicole WEIL, Art-Thérapeute, qui souhaite louer une salle communale afin de dispenser des formations mensuelles d'art-thérapie et de peinture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE unanimement de louer la salle des jeunes pendant 3 mois à l'essai, au tarif de 90 €/mois. Ces locations ne doivent en aucun cas, interférer avec les animations jeunes ou autres.

CHARGE le Maire de signer un contrat de location entre la Commune et Mme Nicole WEIL.

N° 79 - Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner, dans chaque commune, un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, pour la durée de la location de la chasse et que cet estimateur doit être choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Le Maire propose, après énumération, de désigner M. Julien DEBENATH d'Oderen, comme estimateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE unanimement de nommer M. Julien DEBENATH, domicilié 16 rue Hensbach à Oderen, à cette fonction.

N° 80 - Natura 2000

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

N° 81 - Demande d'extension d'un étang

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Marc DAGON dans lequel il sollicite l'autorisation d'augmenter la surface en eau de son étang, sis section 10 p1le 85, à 900 m², ce qui représenterait environ 28 % de la surface totale du terrain.



M. Marc DAGON a débuté une activité de pisciculteur en juillet 2014. La propriété, d'une surface totale de 31.90 ares, sera entièrement clôturée afin d'éviter tout accident. Les bassins seront rendus étanches par la pose d'un liner pour limiter les pertes en infiltration et garderont un aspect naturel. Ils resteront accessibles aux oiseaux piscivores.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, la demande d'extension de l'étang de M. Marc DAGON, sis section 10 p1le 85.

CHARGE le Maire de donner une suite favorable à ce dossier.

N° 82 - Prix des produits forestiers 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de fixer ainsi les prix des produits forestiers à délivrer en 2015 :

PERMIS :

- **de ramasser de menus produits forestiers** en forêt soumise ou sur pâturage (faisant également office de permis de circulation en forêt communale) **10 €**

- **de façonner du bois sur pâturage** (tenant lieu de permis de circuler en forêt) **20 €**
Ce permis de façonner est valable une année à compter du jour de sa délivrance.

BOIS D'AFFOUAGE :

- Prix de la corde (tarif unique) pour les villageois qu'il s'agisse d'une 1^{ère} corde ou de cordes supplémentaires **170 €**
Le Maire propose de nouvelles dispositions concernant le transport et la coupe du bois d'affouage selon les modalités suivantes :
 - 1 corde avec transport : **170 € + 48 €** soit **218 €**
 - 1 corde avec transport et une coupe : **218 € + 35 €** soit **253 €**
 - 1 corde avec transport et deux coupes : **218 € + 40 €** soit **258 €**
- Prix de la corde (autres que Molloviens) **190 €** (sans transport, ni coupe)
- Prix de la ½ corde **85 €**
Le Maire propose de nouvelles dispositions concernant le transport et la coupe du bois d'affouage selon les modalités suivantes :
 - ½ corde avec transport : **85 € + 48 €** soit **133 €**
 - ½ corde avec transport et une coupe : **133 € + 18 €** soit **151 €**
 - ½ corde avec transport et deux coupes : **133 € + 20 €** soit **153 €**
- Prix de la ½ corde (autres que Molloviens) **95 €** (sans transport, ni coupe)

FACONNAGE INDIVIDUEL :

- **en forêt soumise** :

bois feuillu et résineux/pied (= éclaircies)
fonds de coupe feuillu et résineux (= déchets de coupe) :
= Ø ≤ 25 cm = 5,00 €/stère pour les Molloviens
= Ø ≤ 25 cm = 10,00 €/stère pour les personnes extérieures au village
= interdit au-delà de Ø 25 cm

➤ sur pâturage (bois feuillu sur pied)

(uniquement pour les Molloviens et après avis du responsable du bois sur pâturage et de l'Agriculteur exploitant le terrain sur lequel est effectuée la coupe) :

= $\emptyset \leq 08$ cm = GRATUIT et illimité

= au-delà de $\emptyset 08$ cm : limité à 4 cordes (16 stères) par foyer et par an

= 5 €/stère supplémentaires

= obligation d'acquiescer un « permis de façonnage de bois sur pâturage » dont la validité d'une année démarrera à compter du jour de délivrance de ce permis

BOIS D'OEUVRE (sur pied) :

Limité à 20 m3 pour transformations et autres usages et uniquement à titre privé :

= **35 €/m3**

BOIS D'INDUSTRIE EN LONG :

38 €/m3 HT pour les Molloviens

42 €/m3 HT pour les extérieurs

PLAQUETTES FORESTIERES 2015 (prix livré à domicile) :

40 €/m3 pour les Molloviens uniquement pour du chauffage

N° 83 - Subventions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE de réunir les Présidents des Associations, début 2015, afin de mettre des critères d'obtention en place.

N° 84 - Tarifs divers 2015

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

FIXE, pour 2015, les tarifs ci-dessous :

Photocopie A4 recto noir et blanc	0.05 €
Photocopie A4 recto-verso noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 recto couleur	0.50 €

Photocopie A3 recto noir et blanc	0.10 €
Photocopie A3 recto verso-noir et blanc	0.20 €
Photocopie A3 recto couleur	1.00 €
Photocopie A3 recto-verso couleur	2.00 €
Plastification d'un document A5	2.50 €
Plastification d'un document A4	3.00 €
Plastification d'un document A3	4.50 €
Participation aux animations jeunes pour 1 enfant	9.00 €
Participation aux animations jeunes pour 2 enfants	14.00 €
Participation aux animations jeunes pour 3 enfants	17.00 €
Participation aux animations jeunes pour 4 enfants	20.00 €
Permis de stationnement devant l'abri du Troglodyte	0.00 €
Location du chapiteau à un Mollovien	152.00 €
Journée supplémentaire de location du chapiteau à un Mollovien	25.00 €
Location du chapiteau à une personne extérieure au village	152.00 €
Journée supplémentaire de location à une personne extérieure au village	50.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien/jour (réunion)	23.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure/jour	35.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien uniquement pour un repas (limité à 23h)	55.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure uniquement pour un repas (limité à 23h)	70.00 €
Main d'œuvre communale pour transports divers/heure	40.00 €
Main d'œuvre communale pour broyage de plaquettes/heure	40.00 €

N° 85 - Archiviste

Le Maire propose de demander la mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de poursuivre le classement des archives de la Commune.

Il rappelle qu'il est de l'intérêt de la Commune de s'assurer que ses archives soient conformes à ces obligations légales et correctement épurées au profit des Archives Départementales.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, depuis le 22 septembre 2008, de mettre à disposition des Communes qui en font la demande une archiviste itinérante qui peut se charger de ce travail très complexe. La demande doit se faire 2 ans à l'avance, en raison des plannings chargés des archivistes du Centre de Gestion.

Afin de continuer le travail de classement, de tri et de formation du personnel communal au traitement et la gestion des archives, une nouvelle mission de dix jours est nécessaire. Le forfait journalier d'intervention de l'archiviste intercommunale est d'environ 250 €, les frais de déplacement en sus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour l'intervention de l'archiviste intercommunale courant 2016, aux conditions suivantes :

- nouvelle mission d'une durée de 10 jours
- forfait journalier d'environ 250 €, frais de déplacement en sus
- inscription de cette dépense au Budget Primitif de 2016

N°86 - Prix du KW de chauffage communal

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de maintenir le prix du kw de chauffage communal à 0.12€/KW à compter du 01.01.2015.

N°87 - Prix des abonnements au chauffage communal

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du prix des abonnements au chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Où les explications de M. le Maire, et constatant les fluctuations trop importantes de ces indices de référence, le Conseil Municipal

DECIDE unanimement de fixer comme suit les tarifs pour les abonnements au chauffage communal à compter du 01.01.2015 à savoir :

<i>KW</i>	<i>Annuels</i>	<i>Trimestriels</i>
20	304.00 €	76.00 €
40	456.00 €	114.00 €
50	532.00 €	133.00 €
60	608.00 €	152.00 €
70	684.00 €	171.00 €
130	1136.00 €	284.00 €

N° 88 - Règlement du columbarium et du jardin du souvenir

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

N° 89 - Tarifs des cases dans le columbarium

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

N° 90 - Taxe de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Remerciements

- ✓ Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de la Famille BARTHELEMY
- ✓ Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de la Famille CAQUEL
- ✓ Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Patricia VALLEE.

.../...

- Décorations de l'Avent

Mollau revêt petit à petit ses « habits de fête »... Les enfants de l'école ont décoré les fenêtres de l'école. On note une belle participation molloviennne.

- Fête de Noël des Aînés

Nous avons réceptionné les cadeaux des dames. La clôture des réponses pour les participations est le 21/11/2014. Un point sera fait dès le 24/11/2014. Petit rappel : préparation de la salle le vendredi 05/12/2014 à 20h00.

- Devis CLEMESSY

Le Maire donne lecture de 2 devis supplémentaires concernant l'éclairage public :

- ✓ Un devis d'un montant de 3 886 € HT pour l'éclairage extérieur de la Mairie
- ✓ Un devis d'un montant de 4 237 € HT pour l'implantation d'un candélabre, rue des Bruyères, pour mise en conformité des règles d'urbanisme.

- Tracteur

Le Maire informe qu'il a été voir plusieurs tracteurs avec l'Agent Technique. Le comparatif est presque terminé. Olivier ROMINGER sera convié pour participer au choix d'un tracteur avec ses variantes techniques et économiques.

- Prochain Conseil Municipal : le 12 décembre 2014

Clôture de la séance à 23h30.